

**COMPTE-RENDU**  
**Conseil Municipal**  
**du 30/06/2021**

L'an deux mil vingt et un, le trente juin,  
Le Conseil municipal de la commune de SAINT-ÉTIENNE DE FOUGÈRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle annexe), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CABAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2021

Étaient présents : M. CABAS Jean-Paul – M. BERTOMEU Serge – M. LIABOT Frédéric – Mme CANU Nathalie – M. GRELET Rémy – M. FERNAND Patrick – M. RIGAUT Bruno – Mme MAYET-LORENZATO Jeannine – M. RADIGOIS Maurice - Mme AUDEVAL PAGES Nicole – Mme GIRAUD Marie-Laure - M. TOMEO Thierry

Absents excusés : Mme FILIPOZZI Juliette – M. SONSON Alain

Secrétaire de séance : Mme Nathalie CANU

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Objet : convention de mise à disposition de Madame Chantal FEILLES**

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité  
- accepte la reconduction de la convention de mise à disposition de Madame Chantal FEILLES  
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y référant.

**Objet : Choix du prestataire pour la fourniture de repas - service de restauration scolaire - Année scolaire 2021-2022**

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché public pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les élèves de l'école à SCOLAREST, pour un prix toutes taxes comprises de : 3,31 € TTC .
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec ce prestataire pour l'année 2021-2022.

**Objet : Cantine scolaire - Prix des repas pour l'année scolaire 2021-2022**

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, A l'unanimité

- DECIDE de porter le prix du repas à **2,55 €** (deux euros et cinquante cinq centimes) **soit 51,00 euros la carte de 20 repas.**

## **Objet : Autorisation de la vente parcelles C 449 (ancien atelier) et C 726 (garages)**

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- donne son accord pour la cession de gré à gré des parcelles cadastrées C 726 et C 449, situées au « Bourg Nord », au prix de 10 000 euros, avec paiement comptant.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

## **Objet : convention maîtrise d'ouvrage**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

- adopte la convention de "maîtrise d'ouvrage unique" avec la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y réfèrent

## **Objet : convention marchés publics**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

- décide de ne pas adhérer au service « marchés publics » pour l'année 2021-2022

## **Objet : dénonciation convention avec la poste**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, A l'unanimité,

- accepte la transformation de l'agence postale communale en relais poste commerce,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y réfèrent.

## **Objet : Examens de Déclarations d'Intention d'Aliéner de biens soumis au Droit de Préemption**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au Droit de Préemption Urbain :

### **1 – Immeuble appartenant à Madame et Monsieur VENET**

« Route de Lasgrèzes » à Saint-Etienne-de-Fougères  
Parcelle : Section B n° 1458 – Superficie : 55 a 57 ca

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas préempter.

### **2 – Immeuble appartenant à Madame et Monsieur PAULO SA**

« 13 lotissement du Pigeonnier » à Saint-Etienne-de-Fougères  
Parcelle : Section B n° 1317 – Superficie : 06 a 88 ca

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas préempter.

### **3 - Immeuble appartenant à Madame et Monsieur PAGES**

« 235 Grand Rue » à Saint-Etienne-de-Fougères

Parcelle : Section B n° 1225 – Superficie : 03 a 14 ca

Madame Nicole AUDEVAL PAGES et Madame Nathalie CANU ne participent pas au vote.  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de ne pas préempter.

**4 - Immeuble appartenant à Monsieur GONCALVES et Madame SOULIGNAC**

« 586 Route de Lasgrèzes » à Saint-Etienne-de-Fougères

Parcelles : Section B n° 1394, B n°1396, B n°1513, B n°1570 – Superficie totale : 68 a 01 ca

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas préempter.

**5 - Immeuble appartenant à Commune de Saint-Etienne-de-Fougères**

« Bourg Nord » à Saint-Etienne-de-Fougères

Parcelle : Section C n° 904 – Superficie : 01 a 18 ca

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas préempter.

**6 - Immeuble appartenant aux conjoints NAPOLEONE**

« 454 Route des Vignes de Feuillade » à Saint-Etienne-de-Fougères

Parcelles : Section B n° 1171 et B n° 1289 – Superficie totale: 25 a 36 ca

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas préempter.

**Questions diverses :**

- Madame AUDEVAL PAGES rend compte à l'Assemblée de la réunion avec le personnel de l'école. Année agréable, bilan positif.

Renouvellement de la formation PSC1 à planifier.

Le four dans la cuisine est à faire vérifier (voir à faire changer).

Remerciements à Sabrina et Justine pour leur implication lors des remplacements.

Le vendredi 02/07/2021 - goûter pour les CM2 + remise de la clé USB.

- Monsieur CABAS informe l'Assemblée que l'inauguration officielle du terrain de pétanque aura lieu le 31/07/2021. Les conseillers municipaux y sont conviés.

- Madame GIRAUD Marie-Laure fait un point sur les marchés gourmands des 13/07 et 13/08. Remerciements aux communes de Sainte-Livrade, de Bias et de Fongrave pour le prêt de matériel.

- Réouverture éphémère du restaurant de Feuillade en Juillet et Août le midi + mise à la location d'une salle.